



## 1) **La 5G ce serait comme la 4G.**

En se plaçant du point de vue des effets uniquement thermiques des ondes, cette affirmation pourrait être vraie. Mais la science démontre sans cesse de nouveaux effets non thermiques. La 5G utilise des canaux plus larges, est davantage hachée, a des ondes avec une forme plus impulsionnelle. Les personnes qui étaient déjà impactées par la 4G le sont davantage par la 5G et de nouvelles personnes sont impactées depuis l'introduction de la 5G, alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant.

## 2) **On aurait besoin de la 5G.**

Certaines industries de pointe ont besoin de la 5G. Les opérateurs ont besoin de la 5G pour faire plus d'argent. Environ 80% des données mobiles sont pour de la vidéo. Est-il raisonnable d'implanter plein de nouvelles antennes pour regarder encore plus de vidéos? Il est possible de télécharger les vidéos quand on est connecté en fixe et de les utiliser en nomade après. Et le réseau fixe est parfait pour le télétravail, pas besoin de 5G pour cela, sauf en de rares endroits non desservis.

## 3) **La 5G permettrait d'être plus écologique dans beaucoup de domaines, dont l'agriculture.**

Les usages connectés existaient déjà avant la 5G. La généralisation de ces usages que la 5G permettrait ne fait que délocaliser les pollutions: extraction des matériaux, fabrication, stockage des données, déchets électroniques. De plus, elle favorise d'utiliser encore plus de ressources dont la majeure partie sont non renouvelables. Swisscom se targue d'être climatiquement neutre. Quels autres secteurs profiteraient de toutes ces énergies renouvelables accaparées par Swisscom pour se rendre climatiquement neutres? Ces secteurs ne sont-ils pas plus importants que la téléphonie? De plus, des robots agricoles peuvent parfaitement fonctionner de manière quasi autonome, avec le réseau actuel mais sans forcément de la 5G.

## 4) **La 5G permettrait d'être moins exposé.**

C'est le grand mensonge. La 5G est effectivement plus efficace par unité de données transmise (encore que cela ne soit vrai qu'en laboratoire, et non en conditions d'utilisation réelles), mais offrir plus de possibilités de connexion conduit à une utilisation accrue. Qui dit utilisation accrue, dit plus forte exposition.

Les opérateurs expliquent que plus l'antenne est proche de l'utilisateur, moins le téléphone de celui-ci émet fortement. En théorie, c'est plausible. En pratique, l'«expérience utilisateur ultime» que les opérateurs veulent vous offrir implique que votre téléphone et toutes ses applications soient connectés le plus souvent possible à une antenne. De plus, les fabricants de téléphones prévoient, dans un futur proche, que grâce à des capteurs de proximité, les téléphones puissent émettre toujours au maximum de la valeur DAS.

Il est facile de diminuer l'exposition aux rayonnements émis par son téléphone, l'éloigner de soi, le mettre un moment sur mode avion, bloquer temporairement les données mobiles, voire même l'éteindre par moment. Tout cela permet de diminuer l'exposition selon les souhaits et les besoins de chacun. Il est impossible de faire de même avec une antenne. Une fois qu'elle est installée, elle émettra sans interruption durant de longues années.

## 5) **Les antennes adaptatives permettraient d'être moins exposé.**

Les antennes adaptatives permettent effectivement de n'émettre «que» dans la direction de l'utilisateur. Les antennes conventionnelles émettent le plus souvent sur un angle de 120°. Les antennes adaptatives permettent de réduire cet angle. Il semblerait que cet angle puisse être réduit au maximum à 5°. A 200 mètres d'une antenne cela donne une largeur de faisceau de 20 mètres. C'est très différent des images que les opérateurs et les médias vous donnent. Cela n'est aussi étroit que pour les antennes les plus performantes, c'est à dire celles avec le plus d'éléments radiants (sub-arrays). Celles installées dans les campagnes ont des faisceaux plus larges. Il suffit que le fils du voisin regarde une série en streaming sur son téléphone portable et vous serez aussi exposé au faisceau qui a le droit d'être émis plus fort à cause des astuces que les opérateurs ont réussi à imposer dans l'ORNI, l'ordonnance qui est censée nous protéger des effets des rayonnements non ionisants.

Si les données ne sont pas émises en permanence, la signalisation des antennes adaptatives est émise de très nombreuses fois par seconde dans toutes les directions. Son émission peut être moins forte, de la même force ou plus forte que les émissions pour les données. Cela dépend de l'antenne installée et c'est une information très difficile à obtenir.

Un mât d'antennes ne comporte jamais que des antennes adaptatives. Il y a toujours d'autres antennes émettant en permanence ou des parties d'antennes émettant en permanence. Un nouveau mât est une nouvelle source d'exposition permanente!

Avec une partie fluctuante des émissions.

## **6) *Le monitoring de la Confédération aurait montré que le rayonnement avait diminué ces dernières années (grâce à la 5G).***

Lors du monitoring, les mesures ont été effectuées avec d'autres appareils et à d'autres endroits que la dernière fois. Une comparaison directe n'est pas possible. C'est aussi ce que dit le rapport à ce sujet. En réalité, l'exposition au rayonnement augmente avec chaque nouvelle installation de téléphonie mobile, car les valeurs limites s'appliquent à une seule installation.

## **7) *Il faudrait absolument de nouvelles installations de téléphonie mobile, car le volume de données mobiles augmente fortement et il y aurait risque de saturation de réseau***

L'augmentation du volume de données mobiles est en forte baisse en Suisse depuis 2018. Cela signifie qu'il n'augmente que de très peu. Les fournisseurs pourraient eux-mêmes éviter une grande partie du volume de données mobiles s'ils ne proposaient plus de forfaits de données à bas tarif, diminuaient la résolution et/ou la priorité des vidéos, et ne faisaient plus passer les raccordements fixes par le réseau mobile. Il serait pertinent de cesser de pousser à la consommation en évitant de proposer des abonnements illimités à prix cassés avec en prime des joujoux connectés gratuits pour appâter les consommateurs et les rendre dépendants. Les opérateurs de téléphonie mobile veulent augmenter le trafic de données mobiles de manière illimitée. Une croissance illimitée mène à la catastrophe. La sobriété numérique doit être privilégiée.

## **8) *Les opérateurs se soucieraient de votre bien-être et de votre santé.***

Ils essaient de vous le faire croire. Dans la pratique, l'affaire du «Phonegate», soit la vente de téléphones portables émettant trop fort (DAS trop élevé), démontre que les opérateurs ne se préoccupent pas de l'exposition des utilisateurs. Les 3 opérateurs nationaux ont vendu ce type de téléphones. Il leur serait simple d'avertir leurs clients. Les opérateurs savent très bien qui utilise sur leurs réseaux ces téléphones émettant trop fort. Il leur serait facile de lancer automatiquement une campagne de SMS pour prévenir les utilisateurs. Ils n'en font rien depuis plusieurs années.

Voir [www.info-emf.ch/phonegate](http://www.info-emf.ch/phonegate) et [www.phonegatealert.org](http://www.phonegatealert.org)

## **9) *Une commune n'aurait pas le droit de s'opposer à des constructions d'antenne.***

Totalement inexact. Le règlement communal peut définir des zones dans lesquelles les antennes ne doivent pas se trouver à moins de telle distance de tel type de bâtiment et d'autres zones dans lesquelles les antennes doivent être implantées en priorité. Cette manière de faire est légale et validée par le Tribunal fédéral. Les opérateurs essaient de dissuader les communes de le faire afin de pouvoir implanter leurs antennes comme bon leur semble. Le nom consacré de ce type de disposition dans les règlements s'appelle une «planification en cascade».

## **10) *Une fois qu'une antenne est planifiée, rien ne pourrait empêcher sa réalisation.***

Faux.

Des pièces manquantes dans un dossier de mise à l'enquête ont conduit au retrait du dossier d'une antenne à Forel-sur-Lucens.

La pression de la population sur l' élu qui avait prévu de louer son terrain pour une antenne 5G à Esmonts (FR) a conduit cet élu à préférer sa carrière politique à l'antenne.

Un vice de forme dans les signatures à Mézières (FR) a permis à l' élu qui avait signé seul le contrat de location avec l'opérateur de s'opposer à l'antenne 5G prévue et d'obtenir une décision judiciaire de non-délivrance du permis.

Une personne avait mis en location son terrain pour ériger une antenne à Vers-chez-Perrin, près de Payerne. Le terrain était devant l'habitation de son cousin. Devant la dispute familiale que cela a provoqué, le projet a été abandonné.

A Belfaux (FR), le conseiller fédéral Alain Berset, l'actuel Président de la Confédération (2023), s'est opposé à une antenne près de son domicile. Le projet aurait été abandonné pour des motifs de protection du patrimoine. Des experts du domaine ne considèrent pas que cela ait pu être de justes motifs. Le préposé de la protection du patrimoine s'est enlisé en prétendant que la vue sur un monument historique aurait été entachée par cette antenne. Quand il lui a été opposé que

des arbres cachait cette vue sur ce bâtiment, il a rétorqué qu'en hiver les feuilles tombent. Sauf qu'il s'agit de sapins... Plus sérieusement, la phrase sur la santé et les rayonnements mentionnée par ce conseiller fédéral dans son opposition a peut-être fait peur aux opérateurs: voir le site [www.antennes-partout.ch](http://www.antennes-partout.ch) Actuellement (fin 2022), 18 recours sont devant le Tribunal fédéral, et des milliers de demandes de permis de construire sont bloquées depuis des années par des oppositions

## **11) La 5G serait sûre. Les valeurs limite suisses très strictes nous protégeraient parfaitement.**

L'innocuité d'une technologie ne peut être prouvée. Les générations précédentes de téléphonie mobile ont chacune fait augmenter le nombre de mâts sur le territoire suisse. Les lieux non exposés se font de plus en plus rares.

La 5G accélère la généralisation de l'exposition sur tout le territoire suisse. Les antennes sont mises à l'enquête avec des puissances plus élevées que pour les générations précédentes. La 4G avait déjà commencé cette montée en puissance et la 5G a des antennes qui sont actuellement alimentées à des puissances quatre fois plus élevées, voire plus. La technique s'étant aussi améliorée, le gain des antennes permet que la puissance sortant des antennes soit beaucoup plus forte. En 2012, on arrivait à 4'500 watts ERP. Dès 2019, des mises à l'enquête font état d'une puissance de 40'000 watts ERP. Aujourd'hui, cette augmentation de puissance à la sortie des antennes est cachée par les «facteurs de correction». Mais elle n'en reste pas moins réelle.

Les valeurs limites suisses d'exposition à plusieurs sources en même temps (les valeurs d'immission) sont alignées sur les normes internationales établies par l'ICNIRP, un organisme privé qui ne prend en compte que les effets thermiques des rayonnements non ionisants, seuls effets prouvés d'après cet organisme. Une valeur plus basse, la valeur limite de l'installation, a été introduite dans le droit suisse afin de prévenir d'autres effets de survenir. Ces autres effets sont généralement non thermiques, mais biologiques ou sanitaires. Il est maintenant connu qu'un de ces effets non thermiques, le stress oxydatif, se produit à des valeurs bien plus basses que les valeurs limites suisses et que les personnes vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées et les malades n'ont pas la résistance nécessaire pour réparer suffisamment efficacement les dégâts provoqués par le stress oxydatif (BERENIS, janvier 2021). Les atteintes à la santé et au bien-être que vivent les personnes appelées «électrosensibles» (intolérantes aux ondes électromagnétiques) sont une autre démonstration que les valeurs limites actuelles sont trop hautes. Environ 800'000 personnes sont touchées aujourd'hui en Suisse, à des degrés divers.

## **12) Le droit concernant les antennes serait sûr.**

Non, comme dit ci-dessus, le droit devrait être adapté avec des valeurs limites plus basses pour prévenir des atteintes à la santé survenant actuellement, et préserver le bien-être de la population. Mais c'est en fait le contraire qui se passe via l'introduction des «facteurs de correction» permettant aux antennes d'émettre plus fort que les valeurs limites sur de courtes périodes, et ceci de manière répétée. Des moyennes du calcul du rayonnement des antennes sur 6 minutes et d'autres artifices ont été introduits dans la loi pour permettre de déployer la 5G qui nécessite de pouvoir émettre plus fort. En 2019, Swisscom avait communiqué que 16 fois plus de puissance était nécessaire pour que la 5G soit fonctionnelle. Et ce n'est pas tout. Les opérateurs savent depuis le départ qu'ils ont besoin de valeurs limites plus hautes pour la 5G. Ils ont essayé par deux fois au niveau du Parlement de les faire augmenter avant l'introduction de la 5G. Ce fut un échec. Ils continuent par tous les moyens. Des courriers adressés directement aux élus à Berne demandent de pouvoir calculer les moyennes sur 30 minutes au lieu de 6. Une motion en cours, la 20.3237, demande à mots couverts de monter les valeurs limites à 20 V/m. Comment accorder aujourd'hui un permis à une installation quand on sait que les opérateurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour lui permettre d'émettre plus fort dans 3 mois, 6 mois ou une année? L'incertitude juridique est permanente.

**Pour plus d'informations sourcées et indépendantes de l'industrie de la téléphonie mobile:**

[www.info-emf.ch](http://www.info-emf.ch)

**En résumé, une zone pauvre en rayonnements provenant des installations de téléphonie mobile est une ressource de plus en plus rare et de plus en plus précieuse. Si vous bénéficiez d'un tel environnement, profitez-en et faites tout ce que vous pouvez pour le conserver en l'état. Mobilisez vos proches, vos voisins, les personnes de votre quartier et de votre commune et défendez ce bien si précieux.**